



HUEZ 38750

alpe*huez

DEPARTEMENT DE L'ISERE

Canton de
LE BOURG D'OISANS

COMMUNE D'HUEZ

POLICE MUNICIPALE

RAPPORT N° 202500 0015

OBJET :

Rapport d'affichage d'un avis d'enquête publique pour un projet de modification du téléporté du rif nel avec ajout d'un tronçon porté par Sata Group

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT DE CONSTATATIONS

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit du mois d'avril,

Nous soussigné(s), Brigadier-Chef Principal Séverine BERGEROLLE

Gardien Brigadier Julien MOREAU

Agent(s) de Police Judiciaire Adjoint(s), affecté(s) au service de la police municipale d'Huez, en résidence à la mairie d'Huez, Dûment assermentés par monsieur le Procureur de la République près le tribunal de Grande Instance de Grenoble et agréé(s) par monsieur le Préfet du département de l'Isère.

Vu les articles 21, 21 2°, 21-1, 21-2, D15, 73 et 429 du Code de Procédure Pénale.

Vu les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'article L511-1 du Code de la Sécurité Intérieure.

Vu les articles 8 et suivants de la loi du 15/04/1999.

Agissant en tenue de service, conformément aux ordres reçus de nos chefs et de Monsieur le Maire d'Huez, nous avons l'honneur de vous rendre compte des faits suivants :

Le vendredi 18 avril 2025 à 10h, nous avons procédé à l'affichage d'un avis d'enquête publique pour un projet de modification du téléporté du rif nel avec ajout d'un tronçon porté par Sata Group sur les panneaux d'affichage suivants:

- 1- Rue des Passeaux (à droite de l'entrée du tunnel Eclose OUEST)
- 2- Avenue du 93RAM (mur de soutènement du parking résidence Val d'Huez)
- 3- Avenue des Jeux (angle du mur Nord de la piscine municipale)
- 4- Avenue du Moulin (à côté du lavoir)
- 5- CD211b (entrée du parking couvert d'Huez)
- 6- Avenue de l'Eglise (façade Nord de l'immeuble Neige Pré à Huez)
- 7- Avenue de la Mairie (mairie d'Huez)
- 8- Ribot d'en Haut (face au lavoir)
- 9- Lotissement le Grand Broue (entrée à gauche du lotissement)
- 10- Lotissement Maona Village
- 11- Route de la Poste (mairie de l'Alpe d'Huez)

Fait à l'Alpe d'Huez

Le 25 avril 2025

Signature du rapport N°2025 000015

Les A.P.J.A. :

Vu et transmis,

Le Chef de Service de Police Municipale

Destinataires :

- Service Urbanisme
- Archives de la Police Municipale



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE MODIFICATION DU TÉLÉPORTÉ DU RIF NEL AVEC AJOUT D'UN TRONÇON PORTÉ PAR SATA GROUP

Par arrêté n° URBA-2025-289 du 07 avril 2025, M. le Maire de la commune d'Huez a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de modification du téléporté du Rif Nel avec ajout d'un tronçon porté par SATA Group.

Cette enquête s'ouvrira **le lundi 5 mai 2025 à 9 h** et sera close **le jeudi 5 juin 2025 à 17 h**, y compris par voie électronique, soit une durée de 32 jours consécutifs.

Modalités de consultation par le public du dossier d'enquête :

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire-enquêtrice, seront tenus à disposition du public sur support papier en Mairie annexe de l'Alpe d'Huez – 226 route de la Poste – 38750 HUEZ, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public, à savoir du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 16 h, hors jours fériés.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable en mairie aux jours et heures d'ouverture précités sur un poste informatique tenu à la disposition du public et sera mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site internet de la mairie, à l'adresse suivante :

<https://www.alpedhuez-mairie.fr/cadre-de-vie/enquete-en-cours/> et sur un registre dématérialisé, à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/6193>.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais pendant toute la durée de l'enquête.

Sont consultables dans les mêmes conditions l'évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que le mémoire en réponse de SATA Group.

Recueil des observations du public et modalités de consultation de ces observations :

Madame Stéphanie RETOURNAY et Monsieur Georges GUERNET en qualité respectivement de commissaire-enquêtrice titulaire et commissaire-enquêteur suppléant, désignés par décision n° E25000039/38 en date du 27 février 2025 de M. le Président du Tribunal Administratif de Grenoble, se

tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales, à la Mairie annexe de l'Alpe d'Huez, siège de l'enquête, les jours et heures suivants :

- Permanence en mairie annexe :

Permanence P1 : Le mercredi 14 mai 2025 de 9 h à 12 h ;

Permanence P2 : Le samedi 24 mai 2025 de 9 h à 12 h ;

Permanence P3 : Le jeudi 5 juin 2025 de 14 h à 17 h ;

Le public pourra adresser ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête publique papier ouvert à cet effet et tenu à disposition du public en mairie,
- sur le registre d'enquête publique dématérialisé disponible sur internet à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6193>,
- par courrier électronique, à l'adresse suivante : enquete-publique-6193@registre-dematerialise.fr,
- par courrier postal adressé à l'attention de la commissaire-enquêtrice en mairie annexe de l'Alpe d'Huez, 226 route de la Poste, 38750 HUEZ.

Concernant les observations et les propositions du public adressées par messagerie électronique :

- Les pièces jointes à l'appui des observations et propositions seront déposées dans des formats de type « document final » tels que formats « images » ou « PDF »
- Les pièces jointes ne devront pas dépasser 50 méga-octets. Au-delà, elles devront être adressées à Mme la commissaire-enquêtrice sur support papier ou par courrier
- Les observations et propositions transmises par correspondance et par voie électronique seront tenues à la disposition du public sur le registre d'enquête publique papier et sur la page internet dédiée à l'enquête publique : <https://www.registre-dematerialise.fr/6193>.

Clôture de l'enquête :

A l'issue du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par la commissaire-enquêtrice qui disposera d'un délai de 8 jours pour dresser un procès-verbal de synthèse des observations et propositions du public qu'elle remet à monsieur le Maire ainsi qu'à SATA Group. Ces derniers disposent d'un délai de 15 jours pour produire leurs observations.

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire-enquêtrice, transmis à monsieur le Maire ainsi qu'à SATA Group dans un délai de trente jours à l'expiration de l'enquête publique, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.alpedhuez-mairie.fr/cadre-de-vie/enquetes-terminees/>

A l'issue de l'enquête publique, après remise du rapport et des conclusions motivées de la commissaire-enquêtrice, monsieur le maire de la commune d'Huez est compétent pour prendre les décisions relatives aux demandes d'autorisation d'urbanisme concernant le projet soumis à enquête publique éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès des personnes responsables du projet :

- M. Thierry HUGUES – SATA Group – Responsable d'exploitation – 131 rue du Pic Blanc – 38750 HUEZ – thierry.hugues@sataski.com
- M. Jean-Yves NOYREY, Maire d'HUEZ – Mairie annexe de l'ALPE D'HUEZ – 226 route de la Poste - 38750 HUEZ - urbanisme@mairie-alpedhuez.fr